



REGLEMENT DE LA COURSE DES MOULINS

7 octobre 2018

Article 1 : Organisateur

La course des moulins est organisée par L'Amicale Foulayronnaise des Coureurs de Fond (AFCF), association loi 1901 déclarée le 14/12/1998 sous le n° 4418 et située à Mairie, 47510 Foulayronnes. Elle est dénommée « l'organisateur » dans le présent règlement

Article 2 : Programme

Quatre épreuves de course à pied distinctes dénommées « La Tuque », « La Talives », « Le Défi des Amazones » et une «course Ado» mesurant respectivement 14 kms pour la Tuque, 23 kms pour la Talives, 9 kms pour le Défi des Amazones et 1,5 kms pour la course Ado sont organisées le dimanche 7 octobre 2018 sur les communes de Foulayronnes et de Colayrac Saint Cirq ainsi qu'une randonnée et marche nordique sur un parcours de 10 kms. Le départ et l'arrivée des épreuves et de la randonnée se font depuis le site de FLOTTIS à FOULAYRONNES, devant le Galion. . Le circuit de 14 kms est ouvert aux personnes handicapées en « Joëlettes », chaque participant ayant ses propres porteurs.

Le départ aura lieu :

Nom de l'épreuve	Distance	Dénivelé positif	Heure de départ	Tarifs (buffet campagnard compris)
Talives	23 km	700 m	8h30	16 € (+5 € le jour J)
Tuques	14 km	360 m	9 h	11 € (+5 € le jour J)
Amazone	9 km	200 m	9 h10	8 €
Randonnée	10 km	200 m	9 h15	7 €
Course Ado	1.5 km	0	10 h	gratuit

EPREUVES

Article 3 : Parcours

Les circuits empruntent des tronçons de routes ainsi que des chemins sur les vallons de la campagne de FOULAYRONNES et COLAYRAC St CIRQ. A noter ; certains tronçons ou chemins sont à usage privé et ne peuvent être empruntés qu'à l'occasion de la course des Moulins.

Les routes et chemins empruntés pour ces épreuves sont balisés dans le respect des règles environnementales.

Les routes demeurant ouvertes à la circulation et les chemins ouverts aux usagers, des jalonneurs sont positionnés à chaque intersection et traversée de ces voies, néanmoins tous les participants doivent respecter strictement les règles propres à la circulation sur ces différentes chaussées.

La course ado, se déroulera sur un parcours plat sur le site de Flottis.

Challenge Trails 47 : La Tuque et la Talives

- La Tuque, 14 kms, 360 m de dénivelé positif, compte pour le « *Challenge Trails 47e* » catégorie Court et long Femmes et court et long Hommes
- La Talives, 23 kms, 700 m de dénivelé positif, compte pour le « *Challenge Trails 47* » catégorie Court et long Femmes et court et long Hommes

Détail sur règlement du challenge : <https://www.challenge-trails47.com>

Nouveau : Le Défi des Amazones : Elle ou Duo

L'épreuve Des Amazones « Labellisée Octobre rose 2018 », de 9 kms, 200 m de dénivelé positif, est ouverte aux participantes féminines ou un duo mixte.

Cette épreuve se terminera par une "mini épreuve de tir à l'arc de 3 flèches (par personne ou par équipe si duo) qui donneront un « bonus » au temps course. Cette activité est totalement prise en charge par l'association Des archers D'Albret.

Le tir à l'arc se déroulera de la façon suivante :

- Le « Bonus » temps pris en compte est celui de la meilleure des 3 flèches :
 - dans la zone jaune, bonification de 5 mn,
 - dans la zone rouge, bonification de 4 mn,
 - dans la zone bleu, bonification de 3mn,
 - dans la zone noire, bonification de 2mn,
 - dans la zone blanche, bonification de 1mn.



Nouveau : La course Ado (pas de classement)

La Course Ado, 1,5 kms sur chemin plat est ouverte aux enfants de 10 à 14 ans et se déroulera sur le site de Flottis. Le départ aura lieu à 10h - pas de chronométrage, ni classement.

- Défi entreprise / collectivité

L'épreuve de la TUQUE (14 km) comprend un challenge par équipe. Chaque équipe doit être composée d'au moins **trois personnes**. Chaque membre de l'équipe doit parcourir l'intégralité de la distance du parcours, soit 14 km ; ce n'est pas un relais. A l'issue de la course, le classement s'effectue par l'addition des temps des trois meilleurs temps de l'équipe. L'équipe qui a le temps total le plus court est celle qui se classe le mieux. S'il y a une égalité parfaite sur le temps total entre deux équipes, c'est le chrono réalisé par le premier membre arrivé d'une des équipes qui est pris en compte. En cas de nouvelle égalité, c'est le chrono du deuxième membre arrivé de l'équipe qui est pris en compte, etc... Le nombre de membres par équipe est illimité. Une équipe peut être 100% masculine, 100% féminine ou mixte. Les participants seront également classés dans le Challenge Trails47.

La durée maximale des courses est fixée à 3 heures 30 pour tous les concurrents des épreuves chronométrées. Passé ce temps les compétiteurs sont déclarés hors délai et ne sont pas classés.

Randonnée sportive :

A l'occasion de l'organisation des courses, l'AFCE propose aux randonneurs et marcheurs de réaliser un circuit de 10 kms environ à allure libre. L'AFCE précise que ce parcours n'est en aucun cas une compétition et qu'il ne fait l'objet d'aucun classement. Cette marche n'est soumise à aucune réglementation autre que le respect des règles de sécurité et elle s'exerce sous la responsabilité de chacun.

Il s'agit de permettre à toutes et tous de s'associer à l'esprit qui anime notre événement sportif et de permettre la découverte du patrimoine naturel de la commune de FOULAYRONNES.

Chaque participant reconnaît que cette épreuve requiert un entraînement minimum et qu'il doit être apte médicalement pour y participer

Le départ de la randonnée et marche nordique a lieu sur le site de FLOTTIS à FOULAYRONNES à 9h15 précise

Les marcheurs ayant souscrit un bulletin de participation et ayant réglé leur contribution aux frais, peuvent bénéficier de l'infrastructure mise en place pour les courses ainsi que du ravitaillement situé sur le parcours et à l'arrivée.

Le temps limite accordé est de trois heures trente (3H), au-delà les randonneurs sont arrêtés et rapatriés.

Article 4 : Ravitaillement

sont installés sur :

- le circuit de la Talives (23 kms) : 1 ravitaillement solide + liquide et 2 uniquement liquide, 1 ravitaillement complet à l'arrivée
- le circuit Tuques (14 km) : 2 uniquement liquide, 1 ravitaillement complet à l'arrivée
- le circuit Amazone (9 km) : 1 uniquement liquide, 1 ravitaillement complet à l'arrivée

Ces zones sont approvisionnées en boisson et nourriture à consommer sur place à l'exception de l'eau destinée au remplissage des bidons ou poches.

Nouveau : peu de gobelets plastiques.

Afin de limiter le nombre de gobelets plastiques, de respecter l'environnement, il est recommandé aux participants de porter leur gobelet rétractable ou gourde. Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements.

A savoir que toutes vaisselle plastique sera interdite en France à partir du 01/01/2020.

Les dossards doivent être portés de façon visible afin de pouvoir accéder aux aires de ravitaillement sur les circuits.

INSCRIPTION ET PARTICIPATION

Article 5 : Participation

Toutes les épreuves chronométrées sont ouvertes aux coureurs des deux sexes, licenciés ou non licencié excepté l'épreuve des Amazones uniquement réservée aux féminines.

L'épreuve de 9 kms est ouverte à partir de la catégorie CADETS 2001 et 2002 avec une autorisation parentale.

L'épreuve de 14 kms est ouverte à partir de la catégorie CADETS 2001 et 2002 avec une autorisation parentale.

L'épreuve de 23 kms est ouverte à partir de la catégorie JUNIORS 1999 et 2000.

L'épreuve de 1,5 kms est ouverte aux enfants nés entre 2004 et 2008 avec une autorisation parentale. Elle n'est pas chronométrée

L'organisateur accepte toutes personnes tel que prévu au paragraphe 3, article L231-3 du règlement fédéral des courses hors stade concernant la licence ou le certificat médical.

L'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-2 du Code du Sport, que ne soient acceptées que les personnes présentant, en cours de validité :

- une licence athlétisme compétition
- Ou une licence Athlé Entreprise, Athlé running, pass Running
- Ou une Licence sportive, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître de façon précise, par tous moyens, la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Ou une licence délivrée par la FFTri, FFCO ou FFPM.
- Ou, pour les non licenciés, un certificat médical ou une photocopie du certificat médical pour la pratique de la course à pied ou trail en compétition (datant de moins d'un an).

Il n'y a pas de dérogation. Les certificats médicaux ne sont pas restitués après la course.

Toutes licences autres que celles précitées ne sont pas acceptées.

Article 6 : Engagement

Tout participant s'engage à ;

- Accomplir la distance prévue par l'organisation dans le respect des indications des services de sécurité
- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal
- S'être assuré auprès de son médecin qu'il ne présente pas de contre-indication à la participation de cette épreuve

En cas d'abandon en cours de compétition, le concurrent doit rejoindre le point d'intersection le plus proche afin de signaler son abandon aux jaloneurs et de leur remettre le dossard.

Les compétiteurs ayant abandonné doivent rejoindre leur point de départ sous leur propre responsabilité en prenant soin de ne pas gêner le déroulement des épreuves. Dans la mesure du possible leur rapatriement est organisé après l'arrivée des courses.

Article 7 : chronométrage et classement

Tous les concurrents qui terminent les épreuves dans lesquelles ils se sont inscrits, sont classés individuellement dans l'ordre d'arrivée.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre, et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course

Tout coureur qui ne remet pas son dossard à l'arrivée n'est pas classé.

Courses individuelles : La Tuque et la Talive

-**Classement au scratch** : Les trois premières féminines et les trois premiers masculins présents de chaque épreuve

-**Classement par catégorie** : les 3 premières féminines de chaque catégorie et les 3 premiers masculins présents de chaque catégorie pour les deux épreuves respectives.

Course Défi Des Amazones

Sont récompensées les trois premières féminines, ou duo au scratch

Challenge par équipe

Sont récompensées la première équipe 100% masculin, la première équipe 100% féminine et la première équipe Mixte présente.

Course ado : tous les participants seront récompensés

[Article 8 : Inscriptions et frais d'engagement \(rappel du tableau l'article 2\)](#)

Courses individuelles ou Duo (Amazone)

Pour une inscription jusqu'au samedi 6 Octobre 2018*

16 euros pour l'épreuve de la Talives (23 Kms)* + 5 € le jour de la course

11 euros pour l'épreuve de la Tuque (14 Kms)* (+ 5 € le jour de la course) Inscription « offerte » pour les Joëlettes.

8 euros/personne pour l'épreuve du Défi des Amazones (9 kms+ tir à l'arc)

La course ado est gratuite

Challenge par équipe

10 euros par coureur pour une inscription avant le 5 Octobre 2018 sur bulletin téléchargeable uniquement.

Randonnée

7 euros par randonneur.

Nouveau Octobre Rose : pour les 10 ans de la Course des Moulins, * 1 euro sur chaque dossard des 3 courses sera reversé à une association caritative

Cette participation comprend un cadeau offert aux 400 premiers coureurs inscrits ainsi que l'apéritif et le buffet campagnard proposé à l'issue de la remise des récompenses pour les coureurs et les marcheurs

Modalités d'inscription :

- en priorité : par internet, bulletin à télécharger ou inscription en ligne sur le site : www.lacoursedesmoulins.com

Date limite d'inscription en ligne : vendredi 5 octobre 2018 à 20h

- Par courrier à l'adresse suivante : Gérard SOULIE 2 impasse Claude Debussy 47520 Le Passage d'Agen

Date limite de réception du courrier le Vendredi 5 Octobre 2018

Inscription et Retrait des dossards

- sur le site de l'épreuve à FLOTTIS, sous le chapiteau (FOULAYRONNES) :

Le samedi 6 Octobre 2018 de 16h à 18h

- sur le site de l'épreuve au centre culturel du Gallion (FOULAYRONNES) :

Le dimanche 7 Octobre 2018 de 7h30 jusqu'à 20 mn avant les départs.

Il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'engagement en cas de non-participation aux épreuves pour lesquelles le compétiteur se serait inscrit.

SECURITE, MEDICAL ET ASSURANCE

Article 9 : Sécurité

A chaque intersection des chemins avec les routes, des jaloneurs assurent la sécurité des participants.

Tous les concurrents doivent impérativement obtempérer aux consignes des jaloneurs.

Tout manquement aux consignes de sécurité entraîne la mise hors course immédiate sans remboursement ni indemnité.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter les courses pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons indépendantes de sa volonté.

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement sans préavis pour raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons indépendantes de sa volonté.

Article 10 : Médical

Le service médical de la Course des Moulins est assuré par la Croix Rouge pendant les épreuves, composé de deux équipes en nombre suffisant, en fonction de la réglementation en vigueur et des caractéristiques de l'événement.

Le poste de secours est implanté sur le site du départ et arrivée à Flottis.

Une antenne mobile de secours est présente sur les différentes épreuves. Le médecin officiel est habilité à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Pour faire appel aux secours, un concurrent peut :

- Se présenter à un poste de secours
- Appeler le PC course
- Faire appeler le PC course par un jalonneur
- En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, faire le 112

Chaque coureur à l'obligation de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Article 11 : Assurance / responsabilité

Les coureurs et marcheurs participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur est couvert par une police d'assurance souscrite auprès du GAN cabinet Thierry BOUSQUET. 4, Cours Gambetta à Agen Agence A04714 N° contrat 951 237 259 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants aux épreuves.

Assurance individuelle :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les autres participants doivent être assurés individuellement et ne peuvent prétendre être assurés par l'assurance de l'organisateur.

Domage matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne peuvent donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

DIVERS :

Article 12 : Droits à l'image

Pour sa participation aux épreuves, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur AFCF à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée des épreuves et ce sur tout support.

Article 13 : Environnement

Afin de respecter l'environnement et les cadres naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner un déchet. Le parcours n'emprunte que des chemins tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins balisés afin d'éviter toute érosion du sol, piétinement de la flore et dérangement de la faune sauvage.

Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et à l'arrivée. Elles doivent être impérativement utilisées.

Nouveau 2018 : aucun gobelet ne sera distribué sur le parcours afin de limiter les déchets

Article 14 : Acceptation

En s'inscrivant aux épreuves de la course des moulins, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter expressément et sans réserve.

Article 15 : Renseignements

A.F.C.F. Amicale Foulayronnaise des Coureurs de Fond

Présidente : Sophie BRUNEAU : mairie 47520 FOULAYRONNES 06 81 59 37 66

Contact : afcf47@orange.fr

Site internet : www.lacoursedesmoulins.com - Page Facebook :

www.facebook.com/afcfcoursedesmoulins